



20210702-12

Accusé de réception en préfecture
075-200032779-20210702-20210702-12-DE
Date de télétransmission : 08/07/2021
Date de réception préfecture : 08/07/2021

**Délibération du Conseil d'administration
de l'établissement public Paris Musées
Séance du 2 juillet 2021**

Objet : Mécénat en nature de la Galerie Emmanuel Perrotin pour le Petit Palais, musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris

Le Conseil d'administration de l'établissement Public Paris Musées,

Vu la délibération du Conseil de Paris 2012 SG 153 / DAC 506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1 : La Présidente du Conseil d'administration de Paris Musées est autorisée à signer la convention de mécénat, liant la Galerie Emmanuel Perrotin à l'établissement public Paris Musées pour le don d'une œuvre de l'artiste Jean-Michel Othoniel destinée à être présentée au Petit Palais, musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 2 : Le mécénat en nature dont la Galerie Emmanuel Perrotin, propriétaire pour moitié de l'œuvre précitée, fait bénéficier Paris Musées est évalué à 247 500 € (deux cent quarante-sept mille cinq cents euros).

Par délégation, la Directrice générale

Anne-Sophie de Gasquet